

Limite communale

Limite de section

Limite de zone

Ua
Nom de la zone

1
Emplacement réservé et son numéro d'opération

2 ★
Élément remarquable du paysage
(au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Élément remarquable du paysage
(au titre du L 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Nouvelle construction à titre indicatif

Document annexé à la D.C.M. du 9 mars 2020

Monsieur le Maire
M. Daniel GERARD

